



Achat d'un logement hlm par un couple pacsé

Par **nubret**, le **06/01/2010 à 01:33**

Bonjour,rrnrje suis locataire d'un logement hlm le bail de location est à mon nom mais étant actuellement sans emploi pour raison de santé depuis le décès de mon fils, mon partenaire avec lequel je suis pacsée souhaiterait faire l'acquisition pour la famille.rrnrLa sociétée hlm est au courant car je leur ai fait parvenir les documents de notre pacs.Je leur demande de me rédiger la promesse de vente de notre appartement au nom de mon partenaire ou aux deux noms.rrnrLa société hlm refuse de rediger celle-ci sous prétexte que le bail de location n'est pas au nom de mon partenaire, ils veulent le rédiger à mon nom alors qu'ils sont au courant de ma situation par contre ils acceptent que celui-ci paye les loyers avec son chèque.rrnrJe ne sais plus quoi faire, cela dure depuis plus d'un an? J'aimerais qu'une réponse concrète me soit donner et avoir une solutiion à cette démarche.rrnrDans l'attente d'une réponse je vous prie de trouver mes salutations.rrnrMes coordonnéesrn rnNadine xxxxxxxxx

Par **jeetendra**, le **06/01/2010 à 09:29**

[fluo]ADIL DE LA GUADELOUPE[/fluo]rnCentre commercial Rocade II – 1er étagernCentre d'Information sur l'Habitatrn97139 LES ABYMESrnTél. : 05.90.89.43.63 rnrnrBonjour, prenez contact avec l'Association ADIL (Les Abymes), ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et vous renseigneront efficacement sur votre projet d'acquisition du logement HLM, bonne année 2010 à vous.

Par **fabienne034**, le **06/01/2010 à 09:30**

Bonjour, rnrnIls sont obligés de l'accepter puisqu'une personne pacsée qui vit un an avec vous a un droit au bail du logement automatiquementrnrnpour tout savoir sur le droit au bail :rnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>rnrnLe pacs ouvre des droits qui doivent être reconnusrnrnpour tout savoir sur le pacs :rnrn<http://www.fbls.net/pacscreation.htm>rnrnfaites ajouter sur le compromis s'il ne veulent pas et "toute personne pouvant s'y associer"rnrnchez le notaire vous pourrez faire l'achat aux deux noms.rnrnPour tout savoir sur la vente immobilière :rnrn<http://www.fbls.net/modelevente.htm>rnrnbon courage